

PIECE 8 : INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

1. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF)		X	La plus proche (Pelouses de Flonville, ZNIEFF de type I n°240009784) se trouve à plus de 1700 m au Nord-Ouest du site.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		La commune est couverte par le PPBE départemental d'Eure-et-Loir , la RD 828 fait l'objet d'une cartographie des bruits.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune est concernée par 3 PPRi (Eure, Blaise et Avre) et 1 PPRMT. Absence de PPRT sur la commune. PPRi Eure approuvé le le 28/09/2015, PPRi Blaise approuvé le 01/11/2021, PPRi Avre approuvé le 08/09/2003. PPRMT approuvé le 22/05/2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Le site n'est pas référencé dans les bases BASOL et CASIAS.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]	X		La commune se trouve sur la ZRE Albien (code 03001).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	Les sites inscrits les plus proches (Vallée de l'Eure et Centre ancien de la ville de Dreux) se trouvent à plus d'1 km du projet.
Dans ou à proximité d'un site Natura 2000 ?		X	Le plus proche (Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents, n° FR2400552) se trouve à plus de 2 km au Nord-Ouest du site.
Dans ou à proximité d'un site classé ?		X	Le site classé le plus proche (Domaine d'Esclimont) se trouve à plus de 35 km au Sud-Est du projet.

2. INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

Incidence potentielle de l'installation	Oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Ressources				
Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X			Le site sera alimenté en eau par le réseau public d'adduction en eau potable. La consommation annuelle est estimée à 2500 m ³ , principalement pour les besoins sanitaires du personnel et dans une moindre mesure pour les opérations de nettoyage.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X			Le projet créera de nouvelles surfaces imperméabilisées, mais les eaux pluviales seront tamponnées et infiltrées sur la parcelle. Un débit de fuite de 1 l/s/ha est envisagé dans le réseau pluviale de la zone d'activités dès que celui-ci aura été mis à niveau et sous réserve de la validation de ce raccordement (comme prévu par dérogation au PLU). Il n'y a donc pas de modifications des masses d'eaux souterraines à prévoir.

Incidence potentielle de l'installation	Oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Est-il excédentaire en matériaux ?		X		Le terrain est relativement plat, l'équilibre déblais-remblais sera recherché sur le terrain. Il ne devrait pas être nécessaire de faire évacuer des terres d'excavation.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	X			La construction de l'entrepôt nécessitera des apports en matériaux de construction classique (charpente, panneaux béton, bardage métallique, ...) et ne fera appel à des ressources naturelles issues de carrières que si les caractéristiques géotechniques du terrain le nécessitent.
Milieu naturel				
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X		La majorité du terrain était précédemment cultivée. Il ne présente aucune attractivité particulière pour la faune ou la flore. Une autre partie du terrain est occupée par l'actuel bassin d'infiltration des eaux pluviales de voiries de la ZAC. Ce bassin sera comblé dans le cadre du projet et un autre bassin sera créé par l'Agglo du Pays de Dreux. Il n'y a pas d'enjeux environnementaux recensés sur cette zone. Les infrastructures routières et le voisinage industriel ne favorisent pas l'implantation d'une faune variée.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X		
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au chapitre 1 de la présente pièce ?		X		
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X		Le terrain de 6,6 hectares est implanté au sein en bordure d'un parc d'activités, mais était exploitée jusqu'à présent pour la culture.

Incidence potentielle de l'installation	Oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Risques				
Est-il concerné par des risques technologiques ?		X		Absence de PPRT sur la commune.
Est-il concerné par des risques naturels ?		X		Les zones d'aléas des 3 PPRi et du PPRMT ne concernent pas de terrain du projet.
Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X		
Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X		
Nuisances				
Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	X			Trafics liés à la logistique sur le site et déplacements du personnel.
Est-il source de bruit ?	X			Émissions sonores du site principalement liées au trafic routier qu'il génère.
Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X			Infrastructures routières voisines et activités à proximité. Les cartes du PPBE indique que le site se trouve en partie dans une zone impactée par les bruits routier de la RN57 (Lden de 50-60 dB(A)).
Engendre-t-il des odeurs ?		X		
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X		
Engendre-t-il des vibrations ?		X		
Est-il concerné par des vibrations ?		X		
Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X			Les éclairages extérieurs seront limités au besoin de mise en sécurité du site et des employés.
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X		
Emissions				
Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X		Les rejets atmosphériques seront constitués par les rejets des installations de dépoussiérage et par les gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site
Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X			Eaux pluviales (voiries et toitures), eaux sanitaires et eaux de lavage des lignes de production.

Incidence potentielle de l'installation	Oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Engendre-t-il des d'effluents ?	X			Les eaux pluviales de toitures seront collectées et tamponnées par un bassin de rétention et infiltrées. Les eaux des voiries, aires de stationnement et quais seront préalablement traitées par séparateurs à hydrocarbures ou phytoremédiation (pour le parking VL). Les eaux vannes et les eaux de lavage rejoindront le réseau public des eaux usées.
Déchets				
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X			Les déchets du site seront confiés à des prestataires de collecte et de traitement agréés. il est à noter que les déchets générés par le nouveau site viendront en substitution de ceux actuellement générés par le site de production existant.
Patrimoine/ Cadre de vie/ Population				
Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X		
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	X			Mutation d'espace agricoles en surfaces industrielles. La parcelle est cependant destinée à accueillir des espaces d'activités (zone AU1x du PLU de Dreux).